

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon – la Régie »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mardi 24 septembre 2024

N° 2024-55	Marché 20200173 Prestations de services en période transitoire pour la gestion de la relation abonnés et usagers du service public de l'eau de la Métropole de Lyon - Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 3
------------	--

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à 14 heures, les membres du Conseil d'administration, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux de la Régie, 1 Esplanade Miriam Makeba à Villeurbanne (69100), sous la présidence de Madame Anne GROSPERRIN, Présidente.

NOM	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	DONNE POUVOIR À
ANGELETTI	Lucien	X			
ARTIGNY	Bertrand			X	
BADOUARD	Benjamin			X	
BOFFET	Laurence		X		Anne GROSPERRIN
BRIGLIADORI	David	X			
CHAMBON	Pierre	X			
COIN	Gisèle			X	
CROIZIER	Laurence	X			
GROSPERRIN	Anne	X			
GROULT	Florestan		X		Anne REVEYRAND
MARION	Richard		X		Floyd NOVAK
MARTY	Cécile	X			
MILLET	Pierre-Alain			X	
NOVAK	Floyd	X			
PESENTI	Maeva		X		Cyrille VALLET
PLICHON	Isabelle		X		Lucien ANGELETTI
PROST	Emilie		X		Pierre CHAMBON
REVEYRAND	Anne	X			
SIBEUD	Nicole		X		Laurence CROIZIER
VALLET	Cyrille	X			

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 16

Date de convocation du Conseil : 18 septembre 2024

Secrétaire élu : Floyd NOVAK

1. Contexte

Dans le cadre de la préfiguration d'Eau du Grand Lyon - la Régie, la Métropole de Lyon a conclu le marché public 2022173, sans mise en concurrence avec la société Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux ayant pour objet :

- L'adaptation du SI Usagers utilisé par le délégataire Veolia jusqu'au 31 décembre 2022 au nouveau contexte de gestion publique et la migration vers un environnement dédié à Eau du Grand Lyon - la Régie,
- La mise à disposition et l'exploitation de ce SI Usagers à compter du 1er janvier 2023,
- La prise en charge des appels des usagers sur la même période.

Ce marché est entré en vigueur le 6 mai 2022 pour la phase 1 projet et a été transféré à la Régie le 1er janvier 2023. La durée de la phase 2 de service continu est de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024, avec possibilité de prolonger de deux fois trois mois (phase 3) dans les cas suivants :

- Le SI cible n'est pas encore mis à disposition et exploitable
- La Régie ne dispose pas encore d'une organisation et de moyens lui permettant d'assurer directement ou via une prestation la prise en charge des appels des abonnés et des usagers

Cette prolongation (phase 3) n'a pas été déclenchée à la date limite du 30 juin 2024 compte tenu du bon avancement du projet de mise en place d'un nouveau SI usagers sur la base du progiciel Efluid et de l'internalisation du centre d'appel.

2. Motifs de conclusion de l'avenant n° 3

Afin de sécuriser la bascule au 1er janvier 2025 du SI Usagers basé sur WATERP vers le nouveau SI basé sur Efluid, Eau du Grand Lyon - la Régie souhaite prolonger :

- la mise à disposition de l'application WATERP, dans un but de consultation, pour permettre aux utilisateurs de comparer les données du service public de l'eau dans l'ancien SI et dans le nouveau a minima pendant un mois à compter de la date de bascule.
- la mise à disposition du système décisionnel associé Business Object pour pouvoir établir en 2024 ses rapports de gestion de la relation usagers pour 2023.

L'avenant n°3 a pour objet de prolonger la durée du marché jusqu'au 31 décembre 2025 et de créer une phase 4 "Accès au SI Veolia post bascule" débutant à l'issue de la phase 2 de service continu.

Les quatre nouveaux prix unitaires suivants permettent de commander, en fonction des besoins opérationnels, des prestations mensuelles de mise à disposition de Waterp et de Business Object post bascule.

Postes forfaitaires	Prix forfaitaire Hors Taxes base 2022
P4.1 - Accès à l'application Wat.erp et à sa base de données associée pour une durée d'un mois	100 000 €
P4.2 - Accès à Business Object simultanément à Waterp pour une durée d'un mois	9 000 €
P4.3 - Accès à Business Object sans accès à Waterp pour une durée d'un mois	12 000 €
P4.4 - Forfait Pilotage de la mise en place accès post-basculé	5 800 €

Les montants minimum et maximum de l'accord-cadre initial ne sont pas modifiés par le présent avenant.

La commande prévisionnelle est d'un mois pour la mise à disposition de Waterp (105 800 € HT) et de six mois pour la mise à disposition de Business Object (69 000 € HT) pour un montant total estimatif de 174.800€ HT.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu** le Code de la commande publique et notamment son article R.2194-8 ;
- Vu** le marché 2022173 de Prestations de services en période transitoire pour la gestion de la relation abonnés et usagers du service public de l'eau de la Métropole de Lyon conclu entre la Métropole de Lyon et la société Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux et transféré à Eau du Grand Lyon – la Régie le 1^{er} janvier 2023,
- Vu** le projet d'avenant n° 3 ci-annexé,

DELIBERE

- Article 1.** Approuve l'avenant n°3 ci-annexé au marché 2022173 de prestations de services en période transitoire pour la gestion de la relation abonnés et usagers du service public de l'eau de la Métropole de Lyon, augmentant la durée dudit marché d'un an et contractualisant quatre nouveaux prix unitaires.
- Article 2.** Autorise le Directeur d'Eau du Grand Lyon – la Régie à le signer ainsi que l'ensemble des actes afférents à son exécution.

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Certifié exact et pour extrait conforme, conformément à l'article L2121-23 du Code général des collectivités territoriales,*

La présidente du Conseil d'Administration,



Anne GROSERRIN

Le secrétaire de séance



Floyd NOVAK

Acte rendu exécutoire après

- transmission au Représentant de l'Etat attestée par le tampon figurant sur le présent document
- mise en ligne sur le site eaudugrandlyon.com

